



Ce livret de vie permet de rassembler ses documents administratifs (timbre de licence et certificat médical) et un historique de son parcours Judo (la preuve de votre grade, stages d'arbitrage ou autre...).

Il coûte 8€ et a une validité de 8 ans. Le Passeport Judo n'est pas obligatoire pour l'accès au tatami. Mais il l'est pour combattre lors des compétitions officielles.

Le passeport n'est délivré qu'à partir de la catégorie Benjamin et à partir de la deuxième année de licence au club.

Pour remplir le passeport il faudra nous fournir une photo d'identité (qui sera collée sur la première page).

Nom et prénom du judoka :

Age :

Ceinture :

Je joins donc au bon de commande :

- Le règlement de 8€ par chèque ou liquide
- Une photo d'identité

Signature